

Arrêté du 9 mai 2014 autorisant le traitement dénommé "plate-forme de signalement et d'alerte IGPN"

Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	05/02/2018
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	INTC1410706A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028964231

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] de l'inspection générale de la gendarmerie nationale ; — toute administration de l'Etat ou établissement public en relevant ; — le Défenseur des droits ; — le Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] de l'inspection générale de la gendarmerie nationale ; - toute administration de l'Etat ou établissement public en relevant ; - le Défenseur des droits ; - le Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'intérieur, Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le livre IV de la partie réglementaire ; Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment ses articles 26 et 27 (II, 4°) ; Vu l'arrêté du 28 août 2013 relatif à l'organisation de l'inspection générale de la police nationale ; Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 3 avril 2014, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE INTC1410706A du 5 février 2018, « Arrêté du 9 mai 2014 autorisant le traitement dénommé "plate-forme de signalement et d'alerte IGPN" ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028964231> (consulté le 20 juin 2026).